

COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION DU JEUDI 23 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL

Le vingt-trois avril **deux mil vingt-six** à dix-sept heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle « Les Cafus » du siège du SIVOM à HOUDAIN, sous la Présidence de Monsieur Lelio PEDRINI, Président de l'Assemblée, suivant convocation faite le 14 avril 2026 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du SIVOM, 21 rue du Maréchal Galliéni, 62150 HOUDAIN

Etaient présents :

- ✓ M. Samuel BAJEUX, Mmes Véronique DIERS, Martine DERAMAUX, Bianca ROSSIGNOL, MM. Daniel PETIT, Lars PLOEGER, Jérémy DE FARIA, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- ✓ M. Daniel DERICQUEBOURG, Mme Emilie PETIT, délégués de la Commune de **BAJUS**,
- ✓ MM. Julien DAGBERT, Gérard DUMONT, Mme Catherine DELETOILLE, M. Patrick CONSTANCE, Mme Mélissa HEROT, M. Philippe BULOT, délégués de la Commune de **BARLIN**,
- ✓ Mme Odile LECLERCQ, M. Benoit JOSEPH, délégués de la Commune de **BEUGIN**,
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Michaële DEPIN, M. Yves BOUTTIER, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**,
- ✓ M. Lelio PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**,
- ✓ M. Jacques FLAHAUT, Mme Anne-Sophie COLLIEZ, M. Serge VASSEUR, Mme Ophélie WITTKÉ, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**,
- ✓ M. Dominique LEPRINCE, Mme Marie-Paule BEAUVOIS, délégués de la Commune de **CAUCOURT**,
- ✓ MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, Lionel COURTIN, René FLINOIS, Mmes Sabine BRUNELLE, Laure DERNONCOURT, délégués de la Commune de **DIVION**,
- ✓ Mmes Dorothée OPIGEZ, déléguée de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**,
- ✓ MM. Dany CLAIRET, Daniel LANNES, délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, Mme Valérie LEMAITRE, délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- ✓ MM. Grégory FOUCAULT, Samuel GORILLOT, Philippe BLOND, Gilles DOURLENS, Claude NICOLE, délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**,
- ✓ M. Jean-Luc LECLERCQ, Mme Maryse DAVROUX, délégués de la Commune d'**HERMIN**,
- ✓ MM. Jean-Pierre BEVE, Maxime DUQUESNOY, Mmes Jessica DUVIVIER, Peggy LOISEL, Madeline DEVIGNES, M. Sébastien FOURNIER, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- ✓ M. Joël PATOUX, Mme Lise-Marie MARTIN, délégués de la Commune d'**HESDIGNEUL-Les-BETHUNE**,
- ✓ MM. Lucien TRINEL, Jean-Philippe CUVELIER, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**,
- ✓ MM. Steven THIRY, Christian JUNGE, Dylan LAURENT, Mmes Marine MAERTEN, Amélie TILLOY, Aurélie SEURON, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**,
- ✓ M. Franck DA SILVA, délégué de la Commune de **LA COMTE**,
- ✓ MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUS, délégués de la Commune de **MAISNIL-Les-RUITZ**,

- ✓ M. Mason MOREAU, Mme Stéphanie LEGAY, M. Jérémy ROBBE, Mme Aline MOREAU, M. Thierry TURLURE, Mme Audrey DUBRULLE, délégués de la Commune de **MARLES-Les-MINES**,
- ✓ Mme Céline WINTREBERT, M. Patrick THOREL, délégués de la Commune de **d'OURTON**,
- ✓ Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, délégués de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**,
- ✓ MM. Arnaud MONTEWIS, Roland ROGER, délégués de la Commune de **RUITZ**

Avaient donné pouvoir et étaient excusés :

- ✓ M. Nicolas CARRE, délégué de la Commune d'Auchel avait donné pouvoir à M. Samuel BAJEUX
- ✓ M. Morgan LAMBERT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT avait donné pouvoir à M. Grégory FOUCAULT
- ✓ M. Grégory STACH, délégué de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT avait donné pouvoir à Mme Marie-Claude STANISLAWSKI
- ✓ M. Joël KMIECZAK, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART avait donné pouvoir à M. Grégory Foucault (à partir de la question 3)
- ✓ M. Samuel GORILLOT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT avait donné pouvoir à M. Philippe BLOND (à partir de la question 3)

Etaient excusés

- ✓ Mme Elise BREEMERSCH, déléguée de la Commune d'ESTREE-CAUCHY
- ✓ M. Clément PLOUVIEZ, délégué de la Commune de LA COMTE

Monsieur Lionel COURTIN ouvre la séance à 18h00 après avoir constaté que le quorum était atteint.

Composition et installation du comité syndical

M. Lionel COURTIN procède à l'installation des membres du Comité Syndical. Il rappelle que celui-ci est composé de 84 délégués titulaires désignés par les 24 communes membres, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts du syndicat.

Le nombre de délégué(e)s titulaires est réparti de la manière suivante :

ø AUCHEL	—————>	8 délégué(e)s
ø BAJUS	—————>	2 délégué(e)s
ø BARLIN	—————>	6 délégué(e)s
ø BEUGIN	—————>	2 délégué(e)s
ø CALONNE-RICOUART	—————>	6 délégué(e)s
ø CAMBLAIN-CHATELAIN	—————>	2 délégué(e)s
ø CAUCHY-A-LA-TOUR	—————>	4 délégué(e)s
ø CAUCOURT	—————>	2 délégué(e)s
ø LA COMTE	—————>	2 délégué(e)s
ø DIVION	—————>	6 délégué(e)s
ø ESTREE-CAUCHY	—————>	2 délégué(e)s
ø FRESNICOURT-LE-DOLMEN	—————>	2 délégué(e)s
ø GAUCHIN-LE-GAL	—————>	2 délégué(e)s
ø HAILLICOURT	—————>	6 délégué(e)s
ø HERMIN	—————>	2 délégué(e)s

ø HERSIN-COUPIGNY	—————▶	6 délégué(e)s
ø HESDIGNEUL-LES-BETHUNE	▶	2 délégué(e)s
ø HOUCHIN	—————▶	2 délégué(e)s
ø HOUDAIN	—————▶▶	6 délégué(e)s
ø MAISNIL-LES-RUITZ	—————▶	2 délégué(e)s
ø MARLES-LES-MINES	—————▶	6 délégué(e)s
ø OURTON	—————▶	2 délégué(e)s
ø REBREUVE-RANCHICOURT	▶	2 délégué(e)s
ø RUITZ	—————▶	2 délégué(e)s

Il énumère ensuite les noms de tous les délégués (présents et absents) installés dans leur fonction. Il a dénombré 78 délégués présents et a constaté que le quorum était atteint.

Mme Mélissa HEROT, benjamine de l'assemblée, a été désignée secrétaire ;

Le Comité a désigné deux assesseurs : Mme Dorothee OPIGEZ et Mme Annie CARINCOTTE

Election du président

Après avoir rappelé les règles de vote, Monsieur Lionel COURTIN a procédé à l'élection du Président.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de Président.

La candidature de M. Lelio PEDRINI est entendue. Monsieur Lionel COURTIN a invité tous les délégués à procéder au vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ Nombre de votants : 81
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 8
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 1
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 72

- ✓ Majorité absolue : 37

Ayant obtenu la majorité absolue avec 72 voix, Monsieur Lelio PEDRINI est élu Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Il prend immédiatement possession de ses fonctions. Il remercie l'assemblée pour la confiance des élus Il rappelle le travail effectué lors du mandat précédent.

Il préside ensuite les travaux du comité syndical pour l'élection des vice-présidents.

Détermination du nombre de vice-présidents

Sur le mandat précédent le nombre de vice-présidents était de 10. Monsieur Pedrini propose à nouveau 10 vice-Présidents.

Le comité syndical a approuvé à l'unanimité le nombre de 10 Vice-Présidents

Élection des vice-présidents

L'élection des vice-présidents se déroule selon les mêmes modalités que l'élection du président, vote au scrutin secret

*Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de **1^{er} Vice-Président** et ce de manière uninominale.*

La candidature de Monsieur Dany CLAIRET est entendue,
A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 5
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 77

- ✓ Majorité absolue : 39

Ayant obtenu la majorité absolue avec 77 voix, Monsieur Dany CLAIRET est élu 1^{er} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

*Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de **2^{ème} Vice-Président** et ce de manière uninominale.*

La candidature de Madame Anne-Sophie COLLIEZ est entendue,
A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 4
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 2
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 76

- ✓ Majorité absolue : 39

Ayant obtenu la majorité absolue avec 76 voix, Madame Anne-Sophie COLLIEZ est élue 2^{ème} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

*Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de **3^{ème} Vice-Président** et ce de manière uninominale.*

Les candidatures suivantes sont entendues : Monsieur Jean-Pierre BEVE et Madame Marine MAERTEN

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 3
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 79

- ✓ Majorité absolue : 40

Candidats	Nombre de voix
M. JP BEVE	60
Mme M. MAERTEN	19

Ayant obtenu la majorité absolue avec 60 voix, Monsieur Jean-Pierre BEVE est élu 3^{ème} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de 4^{ème} Vice-Président et ce de manière uninominale.

Les candidatures suivantes sont entendues : Monsieur Ludovic IDZIAK et Madame Marine MAERTEN

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 5
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 2
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 75

- ✓ Majorité absolue : 38

Candidats	Nombre de voix
M. L. IDZIAK	59
Mme M. MAERTEN	16

Ayant obtenu la majorité absolue avec 59 voix, Monsieur Ludovic IDZIAK est élu 4^{ème} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de 5^{ème} Vice-Président et ce de manière uninominale.

Les candidatures suivantes sont entendues : Monsieur Jacky LEMOINE et Madame Marine MAERTEN

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 5
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 2
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 75

- ✓ Majorité absolue : 38

Candidats	Nombre de voix
M. J. LEMOINE	59
Mme M. MAERTEN	16

Ayant obtenu la majorité absolue avec 59 voix, Monsieur Jacky LEMOINE est élu 5^{ème} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

*Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de **6^{ème} Vice-Président** et ce de manière uninominale.*

Les candidatures suivantes sont entendues : Monsieur Arnaud MONTEWIS et Madame Marine MAERTEN

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 7
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 75

- ✓ Majorité absolue : 38

Candidats	Nombre de voix
M. A. MONTEWIS	55
Mme M. MAERTEN	20

Ayant obtenu la majorité absolue avec 55 voix, Monsieur Arnaud MONTEWIS est élu 6^{ème} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

*Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de **7^{ème} Vice-Président** et ce de manière uninominale.*

Les candidatures suivantes sont entendues : Monsieur Marcel PRUVOST et Madame Marine MAERTEN

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 3
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 79

- ✓ Majorité absolue : 40

Candidats	Nombre de voix
M. M. PRUVOST	60
Mme M. MAERTEN	19

Ayant obtenu la majorité absolue avec 60 voix, Monsieur Marcel PRUVOST est élu 7^{ème} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

*Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de **8^{ème} Vice-Président** et ce de manière uninominale.*

Les candidatures suivantes sont entendues : Monsieur Samuel BAJEUX et Madame Marine MAERTEN

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82

- ✓ Nombre de bulletins blancs : 4
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 2
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 76

- ✓ Majorité absolue : 39

Candidats	Nombre de voix
M. S. BAJEUX	51
Mme M. MAERTEN	25

Ayant obtenu la majorité absolue avec 51 voix, Monsieur Samuel BAJEUX est élu 8^{ème} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de 9^{ème} Vice-Président et ce de manière uninominale.

Les candidatures suivantes sont entendues : Monsieur Gérard DUMONT et Madame Marine MAERTEN

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 3
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 3
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 76

- ✓ Majorité absolue : 39

Candidats	Nombre de voix
M. G. DUMONT	51
Mme M. MAERTEN	25

Ayant obtenu la majorité absolue avec 51 voix, Monsieur Gérard DUMONT est élu 9^{ème} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Monsieur Pedrini demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de 10^{ème} Vice-Président et ce de manière uninominale.

Les candidatures suivantes sont entendues : Monsieur Grégory FOUCAULT et Madame Marine MAERTEN

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 82
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 1
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 2
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 79

- ✓ Majorité absolue : 40

Candidats	Nombre de voix
M. G. FOUCAULT	54

Ayant obtenu la majorité absolue avec 54 voix, Monsieur Grégory FOUCAULT est élu 10^{ème} Vice-Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Élection des autres membres du Bureau

Le Président demande à chaque commune, non représentée par un Vice-Président, de bien vouloir faire acte de candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants

Commune	NOM DU DELEGUE	NOMBRE DE VOIX
Bajus	Emilie PETIT	82 voix
Beugin	Odile LECLERCQ	82 voix
Camblain-Chatelain	Marie-Paule QUENTIN	82 voix
Caucourt	Dominique LEPRINCE	82 voix
La Comté	Franck DA SILVA	82 voix
Estrée-Cauchy	Dorothée OPIGEZ	82 voix
Gauchin-le-Gal	Jean-Luc DELATTRE	82 voix
Hermin	Jean-Luc LECLERCQ	82 voix
Hesdigneul-les-Béthune	Lise-Marie MARTIN	82 voix
Houchin	Maurice LECOMTE	82 voix
Houdain	Dylan LAURENT	82 voix
Marles-les-Mines	Audrey DUBRULLE	82 voix
Ourton	Céline WINTREBERT	82 voix
Rebreuve-Ranchicourt	Grégory STACH	82 voix

Lecture de la charte de l'élu local

Mme Mélissa HEROT a procédé à la lecture de la charte de l'élu local

Indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents

Monsieur le Président rappelle les conditions d'attribution des indemnités de fonction au président et aux vice-présidents.

Afin de tenir compte de la responsabilité particulière liée à l'exercice effectif des fonctions exécutives et de la charge de travail induite, il propose de fixer :

- l'indemnité du président à hauteur de 29,53% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;*
- l'indemnité de chaque vice-président délégué à hauteur de 11,81 % de l'indice brut terminal, dans le respect du plafond global.*

Le comité syndical a approuvé à l'unanimité la fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents

Les délégations d'attribution du comité syndical au président

Le Président poursuit et précise que le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- 2° De l'approbation du compte administratif ;*
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Il vous est proposé de déléguer les attributions suivantes :

- 1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services ou travaux d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées prévu par le Code des Marchés Publics,*
- 2° Prendre toute décision concernant la passation de commandes auprès d'une centrale d'achat au sens de l'article 9 du Code des Marchés Publics,*

- 3° *Décider de la conclusion des contrats de travail avec les bénéficiaires des dispositifs d'insertion ou d'apprentissage (et éventuellement avec l'Etat),*
- 4° *Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses,*
- 5° *Décider de recourir aux services d'avocats, de notaires, d'avoués, d'huissiers de justice, d'experts et de commissaires enquêteurs, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires,*
- 6° *Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement, gestion des index...) y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires,*
- 7° *Procéder aux opérations liées à la gestion de la trésorerie telles que la décision de rembourser les fonds tirés et d'effectuer des tirages infra-annuels et la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite de 3 000 000 euros ;*
- 8° *Constater les besoins concernés et déterminer ainsi les niveaux de recrutement et de rémunération des agents non titulaires recrutés à titre occasionnel, selon la nature de leurs fonctions et de leurs profils,*
- 9° *Intenter au nom du Syndicat toute action en justice, y compris en référé, de le défendre dans les actions intentées contre lui ou d'intervenir en son nom dans les actions où il y a intérêt et d'exercer les voies de recours ainsi que les appels et pourvois en cassation. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant tout type de juridictions pour tous les degrés d'instance et pour la constitution de partie civile,*
- 10° *Autoriser l'annulation dûment justifiée de titres de recettes,*
- 11° *Accepter la cession à titre gratuit de biens meubles,*
- 12° *Solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui en résultent et signer les pièces correspondantes,*
- 13° *Autoriser la signature de tout acte de cession des droits d'auteur,*
- 14° *Autoriser la signature des conventions de mise à disposition à titre gratuit des locaux, bâtiments et équipements,*
- 15° *Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,*
- 16° *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,*
- 17° *Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services et en préciser les règles d'utilisation,*
- 18° *Décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers pour un montant maximum de 1000 €,*
- 19° *Accepter les indemnisations découlant des procédures de contentieux, des sinistres ainsi que des travaux réalisés dans le cadre de l'assurance Dommages-Ouvrage et autoriser l'encaissement des recettes correspondantes.*

20° Prendre toute décision concernant la signature de conventions avec les organismes publics et privés (partenariat, mise à disposition du personnel du SIVOM auprès d'une commune, stages des agents, accueil de personnes extérieures, engagements d'artistes,)

Le comité syndical a approuvé à l'unanimité la liste de délégation au Président citées ci-dessus

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

A la demande de l'Assemblée, cette question a été retirée de l'ordre du jour

Acceptation du transfert de la compétence « restauration collective » de la commune d'Houdain

Le Président expose à l'assemblée que par délibération n°2026-025 du 05 mars 2026, la commune d'Houdain souhaite adhérer à la compétence « restauration collective » du SIVOM à compter du 1er juillet 2026.

Il rappelle les conditions d'attribution du marché, le tarif d'un repas et le soutien à l'économie locale.

M. Steven THIRY (maire d'Houdain) souligne l'importance de la qualité des repas, de santé et de prévention. La commune porte déjà des actions dans ce sens.

Aujourd'hui, la commune d'Houdain ne bénéficie pas du dispositif de cantine à 1€ et s'interroge sur la situations des autres communes du SIVOM à ce sujet.

Il précise également que la force de regroupement au sein du SIVOM est de réfléchir collectivement à des solutions pour tenir un accès équitable à la restauration scolaire pour toutes les familles tout en sachant que les coûts sont fortement maîtrisés

Le comité syndical a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence « restauration collective » de la commune d'Houdain à compter du 1^{er} juillet 2026.

Acceptation du transfert de la compétence « sécurité publique » de la commune d'Haillicourt

Le Président expose à l'Assemblée que par délibération du 22 avril 2026, la commune d'Haillicourt souhaite adhérer à la compétence « sécurité publique » du SIVOM à compter du 1er mai 2026.

Le comité syndical a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence « sécurité publique » de la commune d'Haillicourt à compter du 1^{er} mai 2026

Modification statutaire - changement de l'adresse du siège du syndicat

Les services administratifs du SIVOM de la communauté du Bruaysis ont déménagé au cours du mois de mars 2026 pour prendre possession des bâtiments (siège) à Houdain, 23-25 rue du Maréchal Gallieni.

Il convient donc de modifier l'adresse du siège sur les statuts du SIVOM afin de faciliter les démarches administratives notamment pour la modification de la fiche SIRENE.

Le comité syndical a approuvé à l'unanimité la modification de l'article 3 des statuts afin de changer l'adresse du siège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.